



MINISTÈRE
DES INFRASTRUCTURES
ET DES TRANSPORTS
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Avenue de la Marina
01 BP 351 Cotonou
Bénin
Tél : +229 21 31 65 56
www.transports.bj

Communiqué Radiotélévisé et numérisé

N° 0158 /MIT/DC/SGM/CJJ/SP

(A diffuser à la radio et à la télévision en langue française, deux (2) fois par jour pendant deux (2) semaines et par affichage digital)

Le Ministre des Infrastructures et des Transports communique :

Dans le cadre des mesures prises pour lutter contre la propagation de la pandémie du coronavirus (Covid-19), il est porté à la connaissance du public que le Gouvernement de la République du Bénin a décidé, entre autres mesures, de la mise en quarantaine systématique et obligatoire de toute personne venant au Bénin par voie aérienne, pour compter **du mercredi 18 mars 2020 à 00 heure.**

Les dispositions sont prises pour la mise en quarantaine dans des hôtels dédiés à cet effet. Les frais de quarantaine des ressortissants béninois sont à la charge de l'Etat béninois tandis que les non-nationaux supporteront par eux-mêmes lesdits frais.

Le Ministre des Infrastructures et des Transports en appelle à la franche collaboration de tous les passagers en vue d'une application sans faille des présentes mesures.



Hervé HEHOMEY